

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING... PAS-DE-CALAIS... SOMME... AISNE... Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. — Tourcoing, rue des Poutains, 42. Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 47. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

ROUBAIX, LE 8 MAI 1895

L'EUROPE ET LE JAPON

La diplomatie européenne vient d'obtenir un succès dont elle a lieu de se réjouir, et le Japon vient de faire preuve d'une modération et d'une sagesse dont il est juste de féliciter.

terre dont on a pu craindre plus d'une fois qu'elle ne se rapprochât.

Ce n'est pas à dire toutefois que tout soit fini par l'arrangement de la question territoriale. Il reste incontestablement d'autres points à régler, et d'autres intérêts à satisfaire.

Le Japon est tout à fait digne de l'estime, de la sympathie et de la reconnaissance des gouvernements avec qui il eut à traiter. Il a montré, dans ces négociations délicates, un esprit politique qui lui assure un rang élevé parmi les nations civilisées.

LA RÉFORME DU RÉGIME DES BOISSONS

Paris, 7 mai. — Le président du conseil des ministres, déposera mardi prochain, jour de la session, sur le bureau de la Chambre, le projet de budget de 1895.

Le projet sera renvoyé immédiatement à la commission du budget qui aura le temps de l'examiner durant les premiers jours de la session qui suit, d'après décision même de la Chambre, réservée pour la discussion des six ou sept interpellations déposées avant les vacances et restées en souffrance au moment de la séparation.

Nous sommes en mesure de faire connaître dès aujourd'hui les dispositions générales du projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons que M. Ribot va soumettre à la Chambre.

Il faut même reconnaître que, pour la sauvegarde des intérêts nouveaux qui se sont créés dans cette partie de l'Ancien Monde, ce ne sont pas les considérations spéciales de notre politique européenne qui doivent prévaloir et nous guider.

Il y a là maintenant tout un ordre de faits très distincts de ceux qui se produisent en Europe et d'une politique distincte aussi de celle qui s'impose autour de nous.

Nous nous trouvons fortement en Asie et en Afrique, en contact, en relations et aussi en coopération avec des puissances dont, au contraire, en Europe nous pouvons être très séparés.

C'est la loi même des choses humaines, et il y aurait folie à vouloir la contrarier. La politique est essentiellement une chose d'intérêt plus que de sentiment, de contingences plus que de théories.

Ce qu'il y a de vraiment important dans la question du Japon, c'est que le faisceau des intérêts européens est noué, pour ainsi dire, de lui-même et que l'Europe a attesté la communauté de ses vues pour ce qui se passe en Asie.

L'Angleterre n'a pas compris la nécessité de cette entente et elle s'est tenue à l'écart. C'est une faute qui sera difficile à réparer.

Elle avait une occasion de resserrer, par une action commune, ses liens avec les autres grandes puissances européennes vis-à-vis desquelles elle, elle-même, a traité des questions de grande importance.

Nous sommes en mesure de faire connaître dès aujourd'hui les dispositions générales du projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons que M. Ribot va soumettre à la Chambre.

Il faut même reconnaître que, pour la sauvegarde des intérêts nouveaux qui se sont créés dans cette partie de l'Ancien Monde, ce ne sont pas les considérations spéciales de notre politique européenne qui doivent prévaloir et nous guider.

Il y a là maintenant tout un ordre de faits très distincts de ceux qui se produisent en Europe et d'une politique distincte aussi de celle qui s'impose autour de nous.

Nous nous trouvons fortement en Asie et en Afrique, en contact, en relations et aussi en coopération avec des puissances dont, au contraire, en Europe nous pouvons être très séparés.

C'est la loi même des choses humaines, et il y aurait folie à vouloir la contrarier. La politique est essentiellement une chose d'intérêt plus que de sentiment, de contingences plus que de théories.

Ce qu'il y a de vraiment important dans la question du Japon, c'est que le faisceau des intérêts européens est noué, pour ainsi dire, de lui-même et que l'Europe a attesté la communauté de ses vues pour ce qui se passe en Asie.

L'Angleterre n'a pas compris la nécessité de cette entente et elle s'est tenue à l'écart. C'est une faute qui sera difficile à réparer.

Elle avait une occasion de resserrer, par une action commune, ses liens avec les autres grandes puissances européennes vis-à-vis desquelles elle, elle-même, a traité des questions de grande importance.

Nous sommes en mesure de faire connaître dès aujourd'hui les dispositions générales du projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons que M. Ribot va soumettre à la Chambre.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Paris, 7 mai. — La Chambre rentre, comme on sait, le 14 mai.

Les sujets d'occupation ne vont pas lui manquer. Comme lever de rideau, nous aurons la discussion des projets de loi relatifs à la restauration et à la conservation des terrains en montagne.

Puis la Chambre liquidera le lot d'interpellations qu'elle a laissé en souffrance pour voter le budget et se livrer à ses travaux habituels.

Un autre interpellation de M. Dugué sur les accidents survenus à l'Est de Xantere par suite de la mauvaise qualité du pain.

Interpellation de M. Gavini et de Casabianca sur les agissements de l'Administration en Corse; on sait qu'une interpellation analogue a déjà été développée au Sénat par M. Farioli.

Interpellation de M. Denis sur la révocation de M. Isaac Levaillant et subsidiairement sur l'influence juive; cette interpellation a déjà subi deux reprises du consentement de son auteur.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

Interpellation de M. Dugué sur le même sujet. Une autre interpellation de M. Dugué sur plusieurs cas de violations d'engagements décevants non suivies.

LE MYSTÈRE D'AUTEUIL

Paris, 7 mai. — Serait-on en présence d'un nouveau mystère semblable à celui de Suresnes; les deux petites noyées dont on n'a pu encore établir l'identité? Et faut-il voir un crime dans cette nouvelle affaire ou s'agit-il simplement des ruses, des stratagèmes d'un homme?

Le soir, à neuf heures, des rumeurs ont été entendues à la Seine, au quai d'Auteuil, à la hauteur de la rue Hocquembourg, à trois mètres de la rive, le cadavre d'une petite fille paraissant âgée de cinq ans environ.

L'enfant semble avoir séjourné dans l'eau à peine deux heures. Le corps ne porte aucune trace de violence.

La petite noyée a les cheveux blonds, les yeux bleus, elle est jolie, mais frêle et d'apparence délicative. Elle est vêtue d'une robe blanche, d'un jupon de flanelle blanche, son lingot n'est pas marqué.

Les capteurs, qui comptent les trouver auprès de M. Rodrigues, directeur de la Banque générale des reports et de son journal la Bourse pour deux jours.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

LES FÊTES DE KIEL

Berlin, 7 mai. — Le Parlement allemand a voté en troisième lecture, à l'unanimité, pour les vœux socialistes, le crédit supplémentaire pour les fêtes de Kiel.

Paris, 7 mai. — L'état-major du cuirassé amiral le Victorieux, battant actuellement le cuirassé de l'escadre du Nord, commandant en second de l'escadre du Nord.

Cet état-major sera, en 10 mai prochain, ainsi composé: chef d'état-major, le capitaine de vaisseau Gashard; aides-de-camp, les lieutenants de vaisseau Aubry et Bousquet; médecin de division, le médecin principal Testard; médecin de division, le médecin principal Cognard; tous les aspirants en service sur le Victorieux passeront au cours de la semaine prochaine en classe; les aspirants de l'école de la Victorieux seront également destinés au Hoche. A la même date, la Victorieux destina aussi au Hoche un 2^e lieutenant de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau. L'état-major du Surcouf sera complété par l'embarquement de deux enseignes de vaisseau.

LE DÉPART DE LA NIÇOISE

Paris, 7 mai. — Nous avons parlé hier de ce procès. Si M. Thévenet s'est outrageusement moqué de la loi de M. Papelier, député de Niort, et de la circulation effrénée d'effets, la liquidation de son entreprise n'a pas été aussi dévastatrice qu'on aurait pu craindre.

La ville est entièrement pavée et le nombre des touristes pour la Corse augmenté chaque jour. Mais les capitaux et les scrupules lui ont également manqué.

Les capitaux, qui comptent les trouver auprès de M. Rodrigues, directeur de la Banque générale des reports et de son journal la Bourse pour deux jours.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

M. Rodrigues avait prétendu qu'il n'était engagé dans la Société que pour le montant de sa souscription, qu'il n'avait rien fait de plus que de verser son argent.

BOURSE DE PARIS DU 8 MAI

Table of stock market data for Paris, including columns for Valeurs, Compt., Cours, and various stock symbols like B. de France, B. de Commerce, etc.

BOURSE DE LILLE DU 8 MAI

Table of stock market data for Lille, including columns for Valeurs, Compt., Cours, and various stock symbols like B. de France, B. de Commerce, etc.

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL. Paris, 8 mai. — Les électeurs sénatoriaux de la Somme sont convoqués pour le 13 juin, à l'effet de procéder au remplacement de M. Pellé, décédé.

Les rivalités à Madagascar

De la Petite République: Madagascar, autrement la mauvaise situation sanitaire des troupes à Majunga, qu'on a dissimulé, aurait empêché de façon désastreuse, par suite de la rivalité des pouvoirs, de nous avoir signalés entre les chefs de services ressortissant à trois départements ministériels.

Explosion d'une bombe dans un hôtel

Brienn, 8 mai. — Hier soir, à 9 heures, une bombe a éclaté dans le jardin d'un hôtel. Personne n'a été blessé. On croit que les auteurs de l'attentat sont les mêmes individus qui ont provoqué une explosion le 18 avril dans le vestibule du Trazak.

Les négociations en vue du traité sino-japonais

Paris, 8 mai. — Les négociations vont maintenant s'ouvrir, pensent-ils, sur le point de fixation de la compensation pécuniaire à l'abandon de la presqu'île de Liao-Tsing par ses derniers.

REPLACEMENT des Boites... BOITES SUPPLÉMENTAIRES... HEURE MOYENNE DES LEVÉS... SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE... Les nouvelles plans de Roubaix & de Tourcoing... Les républicains espagnols... Le règlement allemand du 8 novembre 1892... Situation météorologique... Les nouvelles plans de Roubaix & de Tourcoing... Les républicains espagnols... Le règlement allemand du 8 novembre 1892... Situation météorologique... Les nouvelles plans de Roubaix & de Tourcoing... Les républicains espagnols... Le règlement allemand du 8 novembre 1892... Situation météorologique...